

DECRET N° 79/484/SGG du 7/09/79
portant nomination de Monsieur BATINA Auguste
Inspecteur de l'Enseignement Primaire en qua-
lité de Directeur des Enseignements et du Con-
trôle Pédagogique

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 79/155 du 4 avril 1979 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

Article 1er Monsieur BATINA Auguste, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, pré-
cédemment Chef de Division au Secrétariat Général à l'Education Nationale et nom-
mé Directeur des Enseignements et du Contrôle Pédagogique.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont
abrogées.

Article 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de
service de l'intéressé sera enregistré au JORPC et communiqué partout où besoin
sera./.-

Fait à Brazzaville, le 7 SEPTEMBRE 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

PLIATIONS:

N.....2
EN.....4
AA.....4
B/PM.....I
B/PR.....2
G.....4
.....2
F.....I
P.....4

Antoine NDINGA-OBA.-

P. Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre de la Santé et des Affaires Sociales,

Pierre-Daniel BOUSSENGO-KOUMBA.-

RECTIFICATIF N° 79/485 du 10/09/79
/SGG

au décret n° 79/339 du 23/06/1979
portant nomination de Monsieur ESSIE Marcel
Administrateur des SAF en qualité de Directeur
des Etudes et de la Planification du Ministère
de la Jeunesse.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D E C R E T E :

Au lieu de :

ARTICLE IER.- Monsieur ESSIE Paul, Administrateur des SAF est nommé
Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de la Jeunesse

L i r e :

ARTICLE IER.- Monsieur ESSIE Marcel, Administrateur des SAF est nommé
Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de la Jeunesse
Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 10 SEPT. 1979

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse,

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

G. OBA-APOUNOU.-

Henri L O P E S.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

V. TAMBA-TAMBA.-